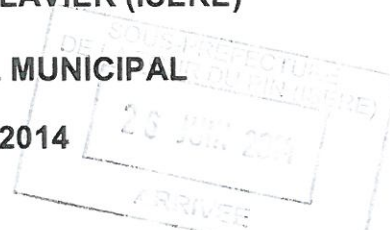




COMMUNE DE ST-QUENTIN-FALLAVIER (ISERE)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 23 JUN 2014



Le Conseil Municipal de St-Quentin-Fallavier, dûment convoqué par le Maire le 17 juin 2014, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel BACCONNIER, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice à l'exception de ceux qui, absents, ont délégué leur pouvoir : Sophie BAUDOUIN à Bernadette CACALY

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Cyrille CUENOT a été désigné.

DELIB 2014.06.23 13

OBJET : Création d'un emploi d'adjoint administratif territorial de 2^{ème} classe

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés ou supprimés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de procéder à compter du 1^{er} juillet 2014 à la création de l'emploi suivant :

- 1 emploi d'adjoint administratif territorial de 2^{ème} classe à temps plein

Cette création fait suite au changement de filière d'un agent.

Ce fonctionnaire exerce ses fonctions au sein de la direction du développement social et économique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la création de cet emploi.
- **PRECISE** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges afférentes à ces emplois sont inscrits au budget.

A l'unanimité.

St-Quentin-Fallavier, le 24 juin 2014.

Publication et transmission en sous-préfecture le **25 JUN 2014**

Le Maire,

Michel BACCONNIER

